**Restaurer les continuités écologiques**

La question des continuités écologiques est centrale pour restaurer des écosystèmes durables. La Région a financé sur son territoire la cartographie de la Trame Verte et Bleue pour l’élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le SRADDET s’appuie sur cette cartographie dans ses prescriptions et préconisations. A la nécessité de rétablir les continuités aquatiques et terrestre, il convient d’ajouter la prise en compte de la trame noire en raisonnant l’éclairage nocturne, ainsi que la trame brune qui vise à préserver la continuité des sols.

**La Région est d’ores et déjà engagée sur le rétablissement des continuités. En particulier, elle soutient la mobilisation des acteurs locaux contre l’engrillagement systématique de la Sologne et intervient via les CRST** à travers le financement d’aménagement de restauration ou création de corridors.

En concertation avec les agences de l’eau, la Région déploie des contrats de rivière (contrats territoriaux de milieux aquatiques) en renforçant les actions les plus efficaces de reconquête de la biodiversité. Les seuils et obstacles sur les cours d’eau entravent la circulation de la faune aquatique et empêchent les migrations et sont pointés comme à solutionner dans le SDAGE. Les travaux d’effacement sont prioritaires.

Renforce avec les agences de l’Eau le volet « pollutions diffuses » des Contrats signés sur les divers bassins régionaux, avec en priorité la protection des zones de captage ; La Région augmente son taux d’aide pour les travaux d’effacement pour le porter à 30 % (en complément de l’aide de l’Agence de l’Eau de 70%).